

La Paix

Table des matières

Introduction	3
1. L'impératif de paix	4
1.1. Position du problème.....	4
1.2. L'Ecole moderne du droit naturel et du droit des gens, principe régulateur de la législation pacificatrice des sociétés	4
1.2.1. Le droit naturel	4
1.2.2. Le droit des gens ou droit international.....	5
2. Un projet ancien : la paix en Europe	6
2.1. Projets du XIIIème au XVIIème siècles.....	6
2.2. L'irénisme de Leibniz (1646-1716).....	7
2.3. L'esprit des Lumières et l'universalité du genre humain	8
2.4. Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe de l'Abbé de Saint-Pierre.....	9
2.5. Rousseau et l'Extrait du Projet de paix perpétuelle de l'Abbé de Saint-Pierre.....	10
2.6. Le Projet de paix perpétuelle (1795) de Kant : la Paix à construire.....	11
Regroupement des articles du Projet de paix perpétuelle.....	12
2.7. Les tentatives modernes de mettre la guerre hors la loi	14
3. Le pacifisme	15
4. Les religions et la paix	16
4.1. L'interdit de tuer	16
4.2. La paix comme concept proprement religieux	18
4.2.1. La Paix dans son acception hébraïque.....	18
4.2.2. Pax Christi : la paix dans le christianisme : une prédication de la paix, de la pacification	19
5. Saint Augustin : la paix comme « tranquillité de l'ordre » et souverain bien	20
Bouddhisme.....	21
6. La paix dans la nature et dans l'art	21
CONCLUSION	23
TEXTES	24
1. Saint Augustin (354-430)	24
2. Marsile de Padoue (1275 -1343)	25
3. Erasme (1466-1536) La guerre est douce pour ceux qui ne l'ont pas faite (1515).....	25

4. Erasme: Complainte de la Paix, décriée et chassée de tous côtés et par toutes les nations (1641)	26
5. Abbé de Saint-Pierre (1658-1743) : Projet de paix perpétuelle (1713).....	26
6. Diderot (1713-1784) : article « Paix » de l'Encyclopédie	27
7. Emmanuel KANT (1724-1804).....	28
8. Hegel (1770-1831) : Philosophie de l'Esprit.....	29
9. Victor Hugo (1802-1885)	29
10. Romain ROLLAND (1866-1944)	29
11. Gandhi (1869-1948)	31
12. Karl Jaspers (1883-1969)	31
13. Jacques Derrida (1930-2004)	31
14 . Michael Walzer (né en 1935)	32
BIBLIOGRAPHIE	33

Introduction

Saturée de guerres, l'histoire humaine n'a guère connu d'états pacifiques durables et mémorables. Aristophane déjà en faisait la grande absente des interactions entre les cités. Représentée à Athènes en 421, alors que la première phase de la guerre du Péloponnèse était sur le point de se terminer avec la paix de Nicias, la comédie d'Aristophane, *La Paix*, met en scène cet objet dont tout le monde parle, que tout le monde appelle de ses vœux mais qui se dérobe toujours à la prise et demeure introuvable. Le héros de la comédie, le paysan attique Trygée va rendre visite aux dieux et voir s'il lui est possible de dénicher la Paix, depuis si longtemps cachée aux mortels. Mais, dégoûtés des disputes continues entre les Grecs, les dieux se sont envolés au plus haut des cieux et Polémos a enterré la Paix ...

Pour aborder conceptuellement le sujet, on peut dire que, lorsqu'on est invité à définir la paix, ce qui nous vient tout de suite à l'esprit, c'est évidemment l'état qui se définit comme le contraire de la guerre, du conflit violent, cet apaisement qui investit le corps civil épuisé par le fracas des armes, les âmes et les corps endeuillés par la disparition violente, absurde, aléatoire, de ceux qui sont tombés sous les balles ou qui ont péri sous les ruines et les effondrements des demeures bombardées. Et nous n'avons pas tort. Cet enfer a fait son retour aux portes de l'Europe et menace les nouvelles générations de son ombre...

L'excès de la violence guerrière explique sans doute le caractère systématiquement négatif que donnent aussi de la paix les dictionnaires les plus classiques : « elle est, dit laconiquement le Larousse, l'état d'un pays qui n'est point en guerre », laissant penser qu'elle présuppose l'analyse de la guerre dont elle serait l'inversion ou la négation.

Mais parler de la paix implique aussi d'évoquer ce qui se passe au sein des ensembles humains lorsque font défaut les institutions politiques, lorsque fait défaut leur fonction pacificatrice. Je le ferai très rapidement faute de temps en disant que les classiques qui ont voulu penser le politique investi de la charge de réguler et de pacifier une communauté humaine sont tous partis de la question suivante : comment faire vivre ensemble d'une manière la plus pacifique possible les représentants d'une espèce encline aux conflits spontanément mortels ? Comment susciter des gardiens de la paix, des juges de paix, des institutions garantes du caractère civilisé des relations humaines ? Toutefois, pour que mon exposé fasse écho au premier, j'insisterai ce soir surtout sur la paix entre les nations sans bien sûr m'y limiter. Elle a été l'objet de réflexions particulièrement soutenues à partir du XVII^{ème} siècle au sein de ce qu'on appelle l'École du droit naturel moderne.

Mais, au-delà du domaine politique, je montrerai, en me référant aux analyses de saint Augustin, que l'idée de paix implique celle d'un processus d'harmonisation d'une complexité inévitablement porteuse de la possibilité du conflit, virtuellement porteuse de chaos. L'idée de paix implique donc celle d'une résolution de tensions capable de faire coexister des termes antagonistes en utilisant leur énergie sans que celle-ci s'avère destructrice mais serve au contraire à des fins créatrices de vie. La paix serait ainsi, selon Augustin, « la tranquillité de l'ordre » : l'ordre de la « cité terrestre » étant d'être un désordre, l'ordre pacifiant doit y faire son chemin.

J'interrogerai enfin l'idée de paix dans le domaine religieux (christianisme, bouddhisme)

et dans le domaine artistique où l'harmonie engendre la beauté et la grâce pacifiante.

1. L'impératif de paix

1.1. Position du problème

Que l'on considère comme l'a fait l'Antiquité que la Cité est naturelle ou qu'on la considère comme le fruit de l'artifice et des conventions comme le font les doctrines du contrat social à partir du XVII^{ème} siècle, le problème crucial que l'ordre politique est en charge de résoudre reste le même : endiguer la violence, pacifier la multitude comme le dit Spinoza, tant dans les rapports interindividuels au sein de la Cité que dans les rapports entre les nations.

Les hommes sont en effet :

- des êtres libres et non des animaux programmés génétiquement pour un comportement parfaitement adapté ;
- des êtres sociaux, même si la sociabilité qui les lie est insociable , comme le disait Kant avec un grand réalisme;
- des êtres de besoin, qui doivent affronter la rareté, notamment en organisant la division du travail social dans l'interdépendance.

Cette coexistence et cette collaboration forcée, ajoutées à l'indétermination que comporte la liberté, exposent inévitablement l'homme social à un état sinon permanent, du moins virtuellement menaçant de conflit, conflit que la passion querelleuse peut conduire aux extrêmes d'un combat destructeur : « tumultes » comme le disait Machiavel, frondes, insurrections , révolutions, soulèvements, guerre civile.

Ce fut le rôle des grands législateurs que d'avoir régulé les rapports entre les hommes par la loi et les XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles ont été riches en théoriciens du contrat social et en réflexion sur la pacification par les institutions.

1. 2. L'Ecole moderne du droit naturel et du droit des gens, principe régulateur de la législation pacificatrice des sociétés

1.2.1. Le droit naturel

Grotius (1583-1645) et, après lui, toute l'Ecole du Droit Naturel moderne soutient comme maxime suprême qu'il existe un droit qui est plus fondamental que le droit positif des royaumes, un droit commun à tous les hommes, connu par les seules lumières de la droite raison . Contre Machiavel qui voulait soustraire l'action du Prince aux lois de la morale ordinaire, l'Ecole du droit naturel affirme que c'est ce droit qui doit être le fondement des législations civiles

Ainsi, dit Grotius, lorsqu'il met en forme et en ordre la société civile en décrétant les lois positives, le législateur doit garder les yeux fixés sur la loi naturelle, norme d'une validité universelle, exemplaire, contraignante pour sa volonté propre et pour toute autre. C'est en ce sens qu'il faut comprendre sa maxime selon laquelle toutes les thèses du droit naturel garderaient leur validité en admettant même qu'il n'existât aucun Dieu, ou que la divinité elle-même ne se souciât pas le moins du monde des choses humaines^{1- 2}. Cela ouvre en tout cas un espace de rationalité dégagé de toute soumission au dogmatisme des Eglises. La plupart des juristes de cette école sont protestants, certains venant d'ailleurs de familles huguenotes réfugiées en Allemagne ou en Suisse.³ Le droit civil ainsi fondé sur le droit naturel est instaurateur de paix entre les individus. Grotius, qui est hollandais, introduit la fiction du contrat pour penser la constitution du corps social qui fit, dès lors, école.

1.2.2. Le droit des gens ou droit international

C'est ce droit auquel se réfèrent tous les auteurs qui ont tenté de penser la paix entre les nations. Le terme « droit des gens » relève de l'héritage juridique des Romains . C'est le *jus gentium* : *gens, gentis*, signifiant « nation », « peuple »), qui désigne soit les droits minimums accordés aux membres des peuples étrangers pris individuellement, y compris ennemis (devenus les droits de l'homme), soit le droit des nations étrangères prises collectivement.

Au XVII^{ème} siècle, Grotius emploie l'expression droit des gens uniquement pour désigner les règles juridiques applicables aux rapports entre les nations c'est-à-dire ce que nous appelons aujourd'hui le droit international public. Le droit des gens, qui s'adresse essentiellement « aux Nations, Peuples ou Etats » en tant qu'ils sont les « sujets communs » de la souveraineté, est un droit humain volontaire tentant d'organiser une sociabilité aux dimensions du monde. Le commerce maritime est en plein essor, se mondialise et dans *Mare Liberum* (« La mer libre »), publié en 1609, Grotius, le hollandais, face au rival anglais, défend la liberté de la navigation. Il formule le nouveau principe selon lequel la mer est un territoire international et que toutes les nations sont libres de l'utiliser pour le commerce maritime.

La plupart des jurisconsultes de l'Ecole ne distinguent pas le droit des gens du droit naturel qui s'impose spontanément à la raison : « Il y a des Lois communes à tous les

¹ C'est ce qu'on a appelé « l'hypothèse impie » de Grotius dans laquelle on peut voir une ébauche de laïcisation du droit, de la morale, de la politique. « Et du moins, les choses que nous venons d'énoncer auraient lieu en quelque manière, même si nous accordions, ce qui ne peut se faire sans le plus grand des crimes, qu'il n'y a pas de Dieu, ou que les affaires humaines ne sont pas l'objet de ses soins : ce dont en partie la raison qui est en nous, en partie une tradition perpétuelle, nous persuadent du contraire. » (§XI *Du droit de la guerre et de la paix*)

² En fait, l'origine de cette hypothèse réside dans le souci de déterminer le degré d'autonomie des valeurs morales par rapport à un éventuel arbitraire de Dieu. Pour Grotius « de même que Dieu ne pourrait pas faire que deux et deux ne soient pas quatre, de même il ne peut pas empêcher que ce qui est naturellement mauvais ne soit mauvais. »

³ Samuel von Pufendorf (1632-1694) est, lui, allemand. Locke en conseille la lecture dans ses *Pensées sur l'éducation*. Barbeyrac (1674-1744), réfugié en Suisse lors de la Révocation de l'Edit de Nantes, Burlamaqui (1694-1748) issu d'une famille de Toscane réfugiée à Genève

Peuples, ou des choses que tous les Peuples doivent observer les uns envers les autres, écrit Barbeyrac (1674-1744) : et si l'on veut appeler cela Droit des Gens, on le peut très bien. Mais les principes et les règles d'un tel droit sont au fond les mêmes que celles du Droit Naturel. » .

Pour eux , le Droit des Gens se subordonne au Droit Naturel : il n'est que le Droit Naturel appliqué aux relations entre les peuples. C'est cette doctrine qui va servir d'outil pour penser la paix entre les nations puis la Société des Nations. L'œuvre qui témoigne le mieux de l'effort des Lumières en cette matière est celle de Kant . C'est la plus aboutie car elle a profité des essais précédents dont je voudrais quand même signaler quelques-uns.

2. Un projet ancien : la paix en Europe

2.1. Projets du XIIIème au XVIIème siècles

Dans l'Antiquité, la pax romana était un ordre imposé par la conquête qui soumettait les sujets (non les citoyens) de Rome au jus gentium (droit des gens). Mais ce type de paix, la paix impériale, n'est autre chose qu'un ordre imposé par les puissants.

A notre époque, la paix serait plutôt comprise comme un ensemble de relations qui s'établissent entre des Etats souverains plus ou moins égaux : c'est cette conception que l'on retrouve dans les nombreux projets de paix européenne qui jalonnent l'histoire de notre continent. D'abord motivés par l'idée de coaliser les forces pour faire reculer les Turcs, ils furent beaucoup plus précoces qu'on ne pense.

- Au XIIIème siècle, Dante (1265-1321) déjà avait fait l'éloge de la monarchie universelle comme système politique idéal pour garantir la justice et la paix et, par conséquent, le bonheur des hommes. Il pensait que le peuple romain devait posséder l'autorité suprême, car il était héritier de l'Empire romain selon le droit, c'est-à-dire selon la volonté de Dieu, et non seulement selon la force.

- Le légiste Pierre Dubois est, au début du XIVème siècle, était convaincu que la paix supposait une unification de l'Europe⁴ . Il voulait faire de la Chrétienté une sorte d'empire constantinien dont le roi de France (Philippe IV le Bel) serait le maître . L'Europe ainsi unie sous l'autorité du roi français, celui-ci pourrait s'emparer de Constantinople, en devenir l'empereur et en faire un bastion contre l'Islam. S'unir pour la croisade est le but.

Par ailleurs, une cour internationale de justice devrait être établie pour régler les différends entre les nations et un interdit économique devrait être déclaré contre toute puissance chrétienne qui ferait la guerre à une autre puissance chrétienne.

- Sully, ministre d'Henri IV (1559-1641) rend compte dans ses Mémoires du grand projet d'organisation politique d'Henri IV qui songeait à une fédération européenne.

- et au XVIIème siècle le moine normand Emeric de Curcé (1590-1648), lui, proposait

⁴ Il a même imaginé des universités pour les filles

un projet de paix universelle, applicable à tous les Hommes, quelle que soit leur religion ou leur nationalité et envisageait une forme de représentation par un gouvernement international.

- Au XVIII^{ème} siècle, les Lumières prirent activement le relai. Les projets les plus connus sont ceux de l'Abbé de Saint-Pierre (1658-1743) et de Kant.(1724-1804).

2.2. L'irénisme de Leibniz (1646-1716)

Philosophe, mathématicien, physicien, juriste, théologien, Leibniz fut aussi un grand diplomate européen, conseiller des princes, voyageur et correspondant universel.⁵

En 1692, Leibniz commence à publier un Code diplomatique du droit des gens, c'est-à-dire du droit international, comprenant le texte des traités les plus importants des cinq derniers siècles – du XIII^e au XVII^e siècles –. Les gouvernants, pense-t-il, pourraient s'y instruire des règles du droit international et le lecteur curieux y verrait les princes s'amusant comme des enfants avec des chiffons de papier (chartulis). Il verrait combien la paix est fragile et ressemble au délai que s'accordaient les gladiateurs pour reprendre leur souffle entre deux assauts, que la paix n'est qu'une trêve entre deux guerres, c'est-à-dire un simple repos des armes, un intermède avant la reprise des hostilités. « C'est, écrit-il, ce qu'avait voulu exprimer ce Hollandais facétieux qui, ayant suspendu à la façade de sa maison cette enseigne : "A la paix perpétuelle", avait fait peindre au-dessous un cimetière, image du repos définitif procuré par la mort. »

Leibniz avait pris connaissance du Projet de paix perpétuelle de l'Abbé de Saint-Pierre (1712) qui aménageait de façon méticuleuse le détail de son rêve : pactes entre souverains, égalité dans la limitation des armements à douze mille dragons au maximum, arbitrage de l'Union en cas de difficulté ; congrès permanent de plénipotentiaires dans une ville libre et neutre : Utrecht, Cologne, Genève ou Aix-la-Chapelle. Alors l'Europe cesserait d'être un champ de bataille pour devenir une société des monarchies. « Puisqu'il est permis de faire des romans, pourquoi trouverions-nous sa fiction mauvaise ? » demande Leibniz. En cette période de « crise de la conscience européenne », il a eu l'intuition de ce que pourrait être l'Europe. Il a vécu dans la plupart de nos pays, souffert de leurs dissensions et, voulant l'union de l'Europe dans sa diversité, en fait un plan et le propose à Louis XIV : il propose un fédéralisme. Les hommes ont beaucoup plus de raisons de s'entendre que de se combattre mais le malheur veut que l'Europe s'enfonce dans la guerre au lieu de travailler à la paix qui serait son salut. Les ambitions des grands hommes du XVII^{ème} siècle qui rêvent encore de conquêtes à la manière de leurs prédécesseurs des siècles ou des millénaires passés sont anachroniques : « Parcourir l'univers à la façon d'un Alexandre ou d'un César, surtout parmi les chrétiens, renverser les familles régnantes, c'est une entreprise insensée et contraire à la présente condition des choses » . « Vouloir soumettre par les armes des nations civilisées en même temps que belliqueuses et ferventes de liberté telles que le sont la plupart des nations européennes, la chose est non seulement impie mais

⁵ L'action sociale, politique, œcuménique, et la théologie, « le plus haut point de la connaissance des choses qui regardent l'esprit » et qui englobe en elle « en quelque façon, la bonne morale et la bonne politique », ne sont que l'envers et l'endroit, les deux faces d'un même effort.

insensée. » (cité par E. Naert *La pensée politique de Leibniz*, PUF 1964 p.51)

Toutefois, face aux ambitions sans cesse croissantes de Louis XIV, Leibniz rédige en 1684 une Consultation touchant la guerre ou l'accommodement avec la France ⁶ dans laquelle il se montre plutôt favorable à la résistance à sa volonté d'hégémonie, la non-résistance étant assimilée à une politique de lâcheté et de résignation conduisant à la servitude. Enfin, « après la justice et l'honneur, c'est la nécessité de notre propre conservation, c'est la considération de la souveraineté de l'Etat qui nous oblige à la défense. » C'est ainsi que celui qui veut la paix est contraint de préparer la guerre afin de s'y résoudre si l'accommodement échoue.

Leibniz voyait un moyen d'édifier l'Europe en détournant la guerre vers l'Orient : l'Égypte et l'empire ottoman. Le danger turc qui hantait alors les esprits n'était pas tout à fait une métaphore surtout pour un Allemand. Au XVI^{ème} siècle, l'Empire avait été fréquemment ravagé. Des massacres presque permanents ensanglantaient la Transylvanie et la Hongrie, et le sultan regardait l'Autriche comme sa tributaire.

Sollicité par l'Abbé de Saint-Pierre lors d'une réédition de l'ouvrage, Leibniz répond non sans mélancolie que ce qui manque le plus aux hommes pour se délivrer d'une infinité de maux, c'est la fermeté de la volonté. Pour faire cesser les guerres, il faudrait que le souci du bien commun l'emporte sur les rivalités princières. L'ambition des grands princes est la cause du malheur des hommes. L'espoir de faire passer la monarchie espagnole dans la Maison de France a été la source de cinquante ans de guerre et il est à craindre que la volonté de l'en faire ressortir ne mette l'Europe à feu et à sang pendant cinquante autres années... « Aider l'empereur à chasser les Turcs de l'Europe serait peut-être le moyen de venir à bout de ce mal » pense Leibniz, conscient toutefois de la difficulté de l'entreprise.

Ce qui importe surtout, pour Leibniz, c'est de faire l'Europe en établissant un équilibre entre les Maisons princières (« la balance de l'Europe »).

2.3. L'esprit des Lumières et l'universalité du genre humain

La raison étant universelle, les philosophes des Lumières ont tendance à penser que la loi morale, ou « loi de la droite raison » communément appelée « loi naturelle » ne peut que s'imposer à tous et permettre de refonder la civilisation en la promettant à un avenir de progrès. La raison se substitue à la tradition pour fonder cette espérance. Les usages qui réglaient dans le passé la politique extérieure et que l'on voudrait pérenniser, sont périmés :

- aucune idée religieuse comme celle qui avait rassemblé la chrétienté,
- aucune tradition comme celle d'un Empire qui réunirait sous sa couronne une partie des nations européennes,
- aucune politique d'alliance comme celle qui était le moteur de la rivalité des grandes maisons régnautes,

⁶ En Europe, la France a constamment lutté pour l'hégémonie. « Par la guerre entre chrétiens ne peuvent être prises que d'infimes portions de territoire...puisque l'expérience prouve que tout accroissement de puissance augmente aussitôt au-dehors les défiances et les conspirations » cité dans *La pensée politique de Leibniz*, PUF, p.50

- aucun rêve comme celui qu'avait eu Dante d'une monarchie universelle, ne sauraient se substituer aux principes mis à jour par les Lumières.

En 1768, Emmerich de Vattel écrivait dans *Le Droit des gens, ou Principes de la loi naturelle appliquée aux affaires des nations et des souverains* : « Les nations, ou les Etats souverains, doivent être considérées comme autant de personnes libres qui vivent entre elles dans l'état de nature. » La loi naturelle implique donc l'existence d'une Société des nations, plus vastes que les sociétés particulières, mais analogues à elles. Comme elles, cette Société est fondée sur un pacte ; ses membres se sont unis en vue de leur avantage et de leur intérêt ; ils se sont obligés, en conséquence, à maintenir leur traité primitif : s'ils le foulaient aux pieds, ils ne feraient que leur propre malheur. Si les citoyens d'un village, d'une ville, d'une province, ont des droits et des devoirs à l'égard de leurs proches, ils n'en ont pas moins à l'égard des autres habitants de l'Europe et du monde. L'appartenance à une société particulière ne dispense pas des devoirs à l'égard de « la Société universelle du genre humain ».

Certes, l'émergence des nations a créé des intérêts nouveaux et particuliers et les conflits d'intérêt ont engendré la guerre : guerres de succession, guerre de religion, guerres de conquêtes. Si la revue de ces massacres provoquait tristesse et désespoir, le siècle des Lumières pensait qu'il ne s'agissait pas d'un mal sans remède possible. En remontant des effets aux causes, les hommes pourraient tarir les sources de la violence.

2.4. *Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe de l'Abbé de Saint-Pierre*

L'Abbé de Saint-Pierre (1658-1743), homme des Lumières, avait été le secrétaire de la Délégation française à la Conférence de la Paix d'Utrecht qui mit fin à la guerre de succession d'Espagne. Il avait publié en 1712 à Cologne un *Mémoire pour rendre la paix perpétuelle en Europe*⁷. En 1717 enfin, paraissait un *Projet de paix perpétuelle* entre les Souverains chrétiens. Pensant que les exactions de la guerre – cruautés, meurtres, incendies, violences de toutes sortes – n'étaient pas une incoercible fatalité, affligé des ravages dont les nations de l'Europe étaient accablées, il s'était mis à chercher comment rendre la paix durable. Il soutient un projet de confédération européenne qu'il veut fonder sur les propositions suivantes :

- alliance perpétuelle des souverains signataires du pacte
- contribution proportionnelle, par tous les moyens, au maintien de l'alliance
- renonciation préventive, de la part des contractants, à régler les conflits par la voie des armes et obligation de recourir à la médiation des alliés
- obligation de prendre les armes contre celui des contractants qui violerait les engagements pris
- les plénipotentiaires régleront, en assemblée permanente, les questions d'intérêt commun et général

Cette alliance servirait à prévenir les guerres extérieures et les guerres civiles, à diminuer les dépenses militaires, à augmenter les revenus pour le bien-être commun, à contribuer à améliorer les conditions morales et sociales, etc... C'est une ébauche de la « Société des Nations » que propose l'Abbé de Saint-Pierre mais dans le cadre monarchique alors

⁷ A vrai dire, il en rédige quatre versions entre 1708 et 1712, la dernière publiée en 1713

en vigueur.

Le renoncement des Etats à la guerre, l'établissement de procédures arbitrales pour le règlement des conflits et le maintien d'une force de police commune étaient dans son esprit les moyens de la fin visée : la paix.

2.5. Rousseau et l'Extrait du Projet de paix perpétuelle de l'Abbé de Saint-Pierre

Rousseau a fait une présentation admirative et critique à la fois de l'œuvre de l'abbé de Saint-Pierre qui était monarchiste. Loin de vouloir liguier les rois comme le voulait l'abbé, Rousseau, le républicain estime qu'une confédération ne peut s'établir qu'entre des nations égales entre elles et maîtresses de leurs destinées. Rejetant le droit divin des rois, Rousseau fonde la possibilité de la paix sur le consensus de peuples souverains. Une fois la société internationale assise sur cette base, on ne verrait plus, pensait-il, de guerres provoquées par le caprice d'un monarque, d'un ministre ou d'un courtisan. A vrai dire, il est sceptique quant à la possibilité de construire une « Ligue de paix » ; il affiche un pessimisme juridique en matière de droit international. . Il ne croit pas à l'aménagement rationnel de la coexistence des Etats rivaux. La grande Alliance « en forme de gouvernement confédératif » que préconisait l'abbé de Saint-Pierre dans son *Projet de paix perpétuelle*⁸ présenterait des avantages psychologiques « immenses », mais l'élargissement du contrat social qu'elle requiert d'un point de vue juridique dépend de la volonté des Souverains. Or, parce que les Princes préféreront toujours l'intérêt de leur royaume à celui d'une Union fédérative et qu'ils n'accepteront jamais de se soumettre aux voies juridictionnelles d'un Pouvoir central, c'est manquer de réalisme que de croire en une paix qui naîtrait d'une Ligue des Etats (OC IV, p.848). Certes, l'idée d'une confédération n'est pas mauvaise en soi, mais elle est fragile et précaire. Le grand problème est de savoir « jusqu'à quel point on peut étendre le droit de la confédération sans nuire à celui de la souveraineté »⁹. Des institutions communes risquent de se déchirer dès qu'un Etat membre croira ses intérêts menacés, ce qui suffirait à créer un *casus belli*. Ni l'aspiration à la paix, ni les efforts institutionnels d'un droit international

⁸ L'abbé de Saint-Pierre préconisait un système de confédération ou de Ligue s'étendant à toute l'Europe en vue de résoudre par voie d'arbitrage les conflits entre Etats et d'assurer ainsi une paix durable. Pour Rousseau, ce sont les peuples souverains et non les monarques qu'il s'agirait de fédérer...

⁹ Cette remarque est d'une actualité criante. Avec l'accélération de la construction européenne opérée par l'Acte unique en 1986 et par le traité de Maastricht en 1992, qui impliquent de la part des nations préalablement totalement autonomes des transferts de souveraineté en direction des organes européens actuellement purement gestionnaires, il est utile de réfléchir sur la question de la souveraineté étroitement liée dans la modernité à la notion de citoyenneté. Ne faut-il pas une structure étatique, une *civitas* pour parler de citoyens ? Comment donc concevoir une citoyenneté européenne si l'Europe souveraine n'existe pas et si l'on ne convie pas les citoyens des Etats nationaux à la penser et à en déterminer les contours ? La souveraineté peut se définir comme un pouvoir de décision ultime (*summa potestas*) assurant la cohésion de la communauté, en organisant la relation de « commandement à obéissance » qui caractérise le pouvoir politique. Les attributs de la souveraineté sont : battre monnaie, lever les impôts, instituer les titulaires d'office ou fonctionnaires, juger en dernier ressort, décréter la guerre et traiter la paix.

ne feront taire les amours-propres « patriotiques » ou les tensions entre les Etats. ¹⁰.

Pourtant, plus encore que Voltaire et que Montesquieu, Rousseau est conscient de l'unité de la civilisation de l'Europe : à ses yeux, la tradition chrétienne et celle de l'empire romain en ont formé la réalité historique et morale, L'idée d'Europe a pour Rousseau plus une signification morale et spirituelle que politique. « C'est ainsi que toutes les Puissances de l'Europe forment entre elles une sorte de système qui unit toutes les puissances par une même religion, par un même droit des gens, par les mœurs, par les lettres, par le commerce et par une sorte d'équilibre qui est l'effet nécessaire de tout cela, et qui, sans que personne songe en effet à le conserver, ne serait pourtant pas si facile à rompre que le pensent beaucoup de gens. » (Ecrits sur l'abbé de Saint-Pierre, Pléiade III, p.565-567) .

Quoi qu'il en soit, la paix perpétuelle était devenue, au siècle des Lumières, un thème favori dont les Académies allaient même faire, depuis la parution de l'Extrait un sujet de concours pour leurs prix littéraires. L'Extrait de Rousseau fut traduit en anglais en 1761, lu et admiré par Thomas Paine. Jeremy Bentham, le chef de l'école utilitariste, avait lu Rousseau lorsqu'il composa, peu avant la Révolution française, son Plan pour une paix perpétuelle et durable. ¹¹ Kant qui se réclame continuellement de Rousseau (« Rousseau, mon maître ») avait lu Saint-Pierre et, bien sûr les commentaires de Rousseau. Son Projet de paix perpétuelle est le témoignage et l'expression la plus accomplie de l'esprit européen.

2.6. Le Projet de paix perpétuelle (1795) de Kant : la Paix à construire

Kant s'est efforcé dans son Projet de paix perpétuelle de fonder la norme éthique d'une paix véritable. Cette paix est le Souverain Bien politique parce que la raison pratique interdit absolument la guerre. La morale nous ordonne de sortir de l'état de nature, état d'injustice et de violence, pour entrer dans une constitution juridique ; ce qui est vrai pour les individus l'est aussi pour les Etats.

Kant n'aime guère « le peuple en armes » ni l'idée que « le peuple en armes » était « le meilleur moyen de maintenir la paix ». Il n'aime pas non plus le despotisme aussi éclairé soit-il.

Les lumières du Prince n'ont pas à éclairer on ne sait quel obscurantisme du peuple : ce paternalisme lui insupporte, lui qui appelle chaque homme à penser par soi-même et pour qui le but de la civilisation est le développement de la personnalité autonome ¹², rendant l'homme majeur et capable de s'imposer des lois universelles et d'y obéir, ce qui est la définition même de la liberté.

¹⁰ L'obstacle fondamental demeurera l'inévitable antagonisme entre le patriotisme et le cosmopolitisme. Pour Rousseau cette tension est interne à chaque homme qui est à la fois membre d'une patrie particulière et membre de l'universalité du genre humain. La guerre actualise ce conflit, ce déchirement.

¹¹ On en trouve le texte dans L'Europe une. Les philosophes et l'Europe. de Jean-Pierre Faye, Arcades Gallimard 1992 ainsi que les textes de Leibniz et de Rousseau. On y trouve aussi le Tractatus pour l'Europe, c'est-à-dire l'Universitas du roi de Bohême Podiebrad, paru en 1464

¹² La personnalité désigne chez Kant la qualité d'un être qui a des droits et des devoirs

Dans son *Projet de Paix perpétuelle*, Kant dénonce le manque d'attention que l'on porte aux moyens politiques et institutionnels qui permettraient d'instaurer la paix. Il pensait que, si la guerre est une donnée tragique de l'existence humaine, elle n'est pas la destination finale de l'homme. Comme un impératif au cœur de la violence, la tâche surgit de la dominer. C'est à l'élucidation de cette tâche qu'il prétend collaborer dans cet opuscule.

« Il ne doit y avoir aucune guerre, ni celle qui peut intervenir entre toi et moi dans l'état de nature, ni celle qui peut surgir entre nous en tant qu'Etats, lesquels, bien qu'à l'intérieur ils se trouvent dans un état légal, sont pourtant, à l'extérieur (dans les relations qu'ils entretiennent entre eux) dans un état dépourvu de lois ; car telle n'est pas la manière dont chacun doit rechercher son droit. » écrit Kant pour conclure sa *Doctrine du droit* en 1797. Ce texte résume l'essentiel du propos de l'opuscule *Vers la paix perpétuelle* qui, lui, date de 1795. Faire la paix, c'est instituer du droit qui seul permet de sortir de la conflictualité naturelle, c'est trouver un accord acceptable entre les parties et des garanties pour cet accord, c'est mettre en œuvre la raison éthique et politique.

C'est à l'occasion du traité de Bâle ¹³ en 1795 entre la France et le royaume de Prusse et entre la France et l'Espagne (22 juil. 1795) que Kant fait paraître son *Projet de paix perpétuelle*. La première coalition contre la France révolutionnaire se disloque. A ce moment la Révolution française pouvait paraître achevée ; on était au lendemain de la chute de Robespierre, les armées françaises étaient victorieuses. Kant esquisse dans son traité les institutions susceptibles de rétablir une paix durable en Europe. Il a soixante et onze ans.

Regroupement des articles du Projet de paix perpétuelle

Articles préliminaires

1. « Aucune conclusion de paix ne doit valoir comme telle, si une réserve secrète donne matière à une guerre future. »
2. « Aucun Etat indépendant (petit ou grand, cela est indifférent ici) ne doit être acquis par un autre Etat à la faveur d'un échange, d'un achat ou d'un don. »
3. « Avec le temps, les armées permanentes doivent disparaître totalement. »
4. « On ne doit pas faire de dettes touchant des querelles extérieures de l'Etat. »
5. « Aucun Etat ne doit s'immiscer par la violence dans la constitution et le gouvernement d'un autre Etat. »
6. « Aucun Etat en guerre avec d'autres ne doit se permettre des hostilités telles qu'elles rendraient impossible la confiance réciproque dans la paix future, comme le sont le recrutement d'*assassins*, d'*empoisonneurs*, la violation de la capitulation, l'*instigation de la trahison* dans l'Etat avec lequel on est en guerre. »

Articles définitifs

1. « La constitution civique de chaque Etat doit être républicaine. »
2. « Le droit des gens doit être fondé sur un *fédéralisme* d'Etats libres. »
3. « *Le droit cosmopolititque* doit se restreindre aux conditions de l'*hospitalité universelle*. »

¹³ Par ce traité, la Prusse, occupée par le partage de la Pologne avec la Russie, cédait les territoires rhénans situés à l'Ouest du Rhin (duchés de Gueldre et de Clèves) retournés à la Prusse en 1814

C'est le premier écrit de Kant qui ait été traduit en français dès 1796 et le *Moniteur* du 13 nivôse an IV (3 janvier 1796), s'étonne de voir « à six cents lieues de Paris, un philosophe professer généreusement le républicanisme, non de la France, mais du monde entier. » On pourrait dire de sa pensée politique que c'est une doctrine du gouvernement républicain et de l'organisation internationale, de l'Etat de droit (*Rechtstaat*) et de la paix perpétuelle à construire inlassablement. L'idée centrale est celle de constitution juridique ou de « paix par la loi » à l'intérieur des Etats et dans les relations qu'ils peuvent avoir entre eux. Il s'agit de passer de l'état de nature qui est un état de guerre, à l'état juridique, qui est un état de paix.

Kant place le problème de la paix dans le cadre plus large d'une philosophie de l'histoire où les guerres ne cessent de structurer par la force le chaos initial de la coexistence des hommes. Il fait l'hypothèse d'une finalité secrète de la nature qui les achemine progressivement vers la paix malgré les apparences. : « par les guerres, dit Kant dans la septième proposition de l'Idée d'une histoire universelle, par l'extrême tension qu'exigent sans relâche leurs préparatifs, par la détresse qui en résulte et dont finalement chaque Etat doit souffrir intérieurement même en pleine paix, la nature pousse chacun à sortir de l'état sans loi des sauvages pour entrer dans une société des nations ; chaque Etat parvient ainsi à ce que la raison aurait pu lui dire sans qu'une si triste expérience lui soit nécessaire ; il y arrive après des essais d'abord infructueux, à travers de multiples dévastations et renversements, et même un épuisement intérieur général de ses forces.

Kant imagine les institutions capables d'arranger convenablement les rapports des hommes et des Etats entre eux parce que le monde de l'expérience est un monde de violence et que l'homme ne pourrait que désespérer de son espèce s'il n'avait la foi en un progrès moral, difficile mais nécessaire, permettant de travailler à la réalisation de ce qu'il appelle le règne des fins, c'est-à-dire un état de la société où les hommes se respecteraient réciproquement comme personnes morales ayant un prix infini. Ce but ne peut être atteint que par l'établissement du gouvernement universel de la loi qui donnerait ses normes à la vie intérieure des Etats mais aussi à leurs relations extérieures réciproques. Alors tous, même les plus petits, pourraient attendre leur sécurité et leurs droits non de leur propre force et de leur propre appréciation de leurs droits, mais seulement de cette grande société des nations (*Foedus Amphictyonum*), de la réunion de leurs puissances et d'un jugement d'après les lois issues de la réunion de leurs volontés. »

Aux critiques démoralisantes de ses détracteurs, Kant répond que le progrès qui mène au droit n'a pas besoin que l'homme soit bon. Non seulement la constitution républicaine ne requiert pas un « peuple d'anges » mais « le problème de la constitution d'un Etat peut (aussi étrange que cela puisse paraître) être résolu même pour un peuple de démons, pourvu qu'ils aient de l'intelligence. Il en est de même pour l'émergence d'un ordre juridique international. D'ailleurs, même si les hommes étaient parfaitement vertueux, ils « n'en devraient pas moins abandonner l'état de nature où leur sécurité n'est pas garantie par une contrainte légale ». Au-delà de l'organisation matérielle de la vie, le but est l'ordre légal du monde. Ce but ne peut être atteint que par l'établissement

du gouvernement universel de la loi qui donnerait ses normes à la vie intérieure des Etats mais aussi à leurs relations extérieures réciproques.¹⁴

La pensée de Kant a été la référence implicite de la IIIème République française, de la SDN puis de l'ONU.

2.7. Les tentatives modernes de mettre la guerre hors la loi

C'est ce que fit le Traité multilatéral proposé par les USA signé à Paris le 27 août 1928 (Pacte de Paris ou Pacte Briand-Kellog) L'article 1er : « Les Hautes Parties Contractantes déclarent solennellement, au nom de leurs peuples respectifs, qu'elles condamnent le recours à la guerre pour le règlement des différends internationaux et y renoncent en tant qu'instrument de politique nationale dans leurs relations mutuelles. » Les hostilités n'étaient autorisées par le droit international qu'en cas de légitime défense. Dans tous les autres cas, le déclenchement d'hostilités, même après déclaration de guerre, était devenu illégal.

En droit international, la question décisive est dès lors devenu : qui a commencé la guerre, qui est l'agresseur.

Si le pacte Briand-Kellog n'empêcha pas la guerre (en Mandchourie, en Chine, en Ethiopie et, finalement en Europe), elle eut néanmoins d'importants effets juridiques. Ces accords ont mis hors la loi la guerre au sens juridique de situation où les Etats en conflit ont un droit égal à employer la force armée pour régler leur différend. Hélas, sa transgression comme on le voit aujourd'hui, crève encore nos écrans...

L'article 24 de la Charte des Nations Unies affirme que le Conseil de sécurité assume sa « responsabilité essentielle qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales » en « décelant toute menace pour la paix, toute rupture de la paix, ou tout acte d'agression[...] et en décidant des mesures à prendre pour maintenir ou restaurer la paix et la sécurité internationales ». (art. 39) On sait hélas depuis longtemps combien tout cela est fragile, mis en échec de façon récurrente. La volonté bonne est là mais aussi l'impuissance...Que faire quand c'est l'un des membres même du Conseil de sécurité qui agresse son voisin en substituant pour ce faire l'expression d'« opération spéciale » à celui de « guerre » ?

Après la seconde guerre mondiale, les procès de Nuremberg et de Tokyo ont mis en œuvre l'inculpation des agresseurs : les poursuites judiciaires à l'égard des agents nazis furent la conséquence logique de cette mise hors la loi de la guerre, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

La Cour pénale internationale, instaurée lors d'une conférence internationale qui s'est

¹⁴ L'ironie de l'histoire est que la ville de Kant, Königsberg, capitale du royaume de Prusse avant Berlin, devenue la soviétique Kaliningrad en 1945, puis russe après l'effondrement de l'URSS, est devenue un symbole militaire surarmé par Moscou, équipé d'avions et de missiles capables de porter des ogives nucléaires, à portée de tir de l'Occident. La Lituanie voisine et, plus généralement les pays baltes ne peuvent qu'être inquiets...

tenue à Rome en 1998, est une juridiction pénale internationale permanente, à vocation universelle, chargée de juger les personnes accusées de génocide, de crime contre l'humanité, de crime d'agression et de crime de guerre. La Cour inscrit également son action dans une dimension préventive et dissuasive : l'objectif est de responsabiliser les individus, qu'il s'agisse d'autorités civiles ou militaires. 125 Etats sur les 193 États membres de l'ONU ont ratifié le Statut de Rome et acceptent la compétence de la CPI (dont tous les États de l'Union européenne). Les États-Unis et la Russie ont signé le Statut de Rome mais ne l'ont pas ratifié. L'Inde et la Chine n'ont pas signé.

Les choses aujourd'hui, ne sont pas simples. Les frontières de la guerre et de la paix sont brouillées. La guerre est devenue hybride, ce qui rend la paix bâtarde... Dans une conjoncture où subsistent de réels et de potentiels agresseurs et où le parapluie américain semble vouloir se refermer, l'Europe se trouve confrontée à la nécessité d'assurer sa propre défense. Machiavel disait qu'il n'y a de paix et de civilisation que lorsqu'un pays a de bonnes armes et de bonnes lois. L'époque semble requérir de ne pas renoncer à la force de dissuasion que sont les armées et l'arsenal de défense des nations. Le pacifisme est immoral lorsqu'on a devant soi un Hitler ou quelque autre dictateur menaçant.

3. Le pacifisme

Quels que soient ses arguments – sentiment d'horreur devant le déchaînement de la violence, naïveté des philosophies des lumières qui croient que la raison peut toujours se substituer aux armes, arguments religieux non resitués dans leur ordre propre –, le pacifisme suppose toujours que la guerre est un accident, l'expression de passions contredisant la raison qui devrait être souveraine en matière politique comme ailleurs. Malheureusement, la condamnation solennelle de la violence n'a jamais empêché la guerre de renaître. Les générations pacifistes d'après la première guerre mondiale se sont réveillées dans la guerre, la seconde, mondiale, elle aussi...Leurs illusions se sont peu à peu effilochées à tous les barbelés de l'Europe. L'espérance passive, quant à elle, est plus que naïve : fautive. La passivité a vite tourné en consentement au pire, en une aptitude à capituler devant l'événement, en situation de fuite. La dénégation ne sert de rien quand l'ennemi envahit les frontières. Raymond Aron, un des rares analystes clairvoyants de la guerre froide, méprisait l'angélisme qui consiste à se procurer à bon marché des solutions moralement satisfaisantes et la conviction d'être généreux, en se dissimulant les dures contraintes du réel. Une telle attitude, disait-il, ne sera jamais hospitalière à la sobre réflexion et au courage de regarder la vérité en face. La paix comme telle n'est pas affaire de meetings et de défilés. Il ne faut pas tenir pour admissible un pacifisme qui revient à se laver les mains du malheur du monde.

Avant d'adhérer à un mouvement pour la paix – comme le fut le « Mouvement pour la paix » après la seconde guerre mondiale, vite récupéré par le parti communiste –, il faut en démasquer les visées agressives qu'il est susceptible de rendre possible : les abandons à la violence se camouflent souvent sous les lâchers massifs de colombes.

Toutefois, s'il y a toujours une orientation stratégique de tels mouvements, si on peut en démonter les mécanismes tactiques actionnés du dehors, il y a dans tous les mouvements de masse pour la paix quelque chose qu'il serait trop facile de tourner en

dérision : ils témoignent d'une véritable volonté d'éloigner le spectre monstrueux de la guerre. Si les hommes se trompent en détournant le regard des trop réels rapports de force, reste que, au milieu d'antagonismes inévitables, manifester pour la paix témoigne du refus de désespérer en clamant l'objet de son exigence et de son espérance.

4. Les religions et la paix

4.1. *L'interdit de tuer*

Toutes les religions monothéistes ne devraient-elles pas avoir pour première consigne l'application du Décalogue : « Tu ne tueras pas... »¹⁵, et être, par définition et vocation, non violentes donc hostiles à la guerre? En fait, que ce soit à l'échelle de l'individu ou à celle d'une nation, d'une communauté humaine, le principe est le même : si l'on vous a donné la vie, vous devez la protéger. Le concept de légitime défense bouscule celui de non-violence. La non-violence n'est pas la paix. Elle a pu montrer son efficacité dans l'Inde de Gandhi ou dans la lutte contre l'apartheid, mais qu'aurait-elle pu face à l'agression nazie ? S'offrir en holocauste dans les rues comme le faisaient les bonzes qui protestaient contre la guerre du Vietnam ou Yann Palach à Prague en 1968 relève du témoignage sublime mais n'arrête ni les chars ni les bombardiers...

D'ailleurs, les trois grandes religions monothéistes ont formulé, dès leur origine, un discours théologique sur la guerre et les conditions de sa légitimité. Mais on peut se demander si leur message de paix n'a pas échoué ou n'est pas condamné à l'échec .

En fait, les religions ont un discours très réaliste. Elles ont pour mission de transmettre un message universel de paix, mais elles s'adressent à une humanité qu'elles savent violente, divisée, limitée. Elles n'ignorent ni la haine, ni la guerre.

On peut citer Luther (cf. texte) :

« Gouverner avec l'Évangile un pays entier ou l'Univers, c'est comme si un berger rassemblait dans une étable des loups, des lions, des aigles, des brebis, laissait chacun libre parmi les autres et disait : paissez-vous vous-mêmes, soyez pieux et en paix les uns avec les autres ; l'étable reste ouverte, vous avez des pâturages à suffisance, vous n'avez plus à craindre ni chien ni bâton ! Les moutons voudraient bien maintenir la paix, et aussi se laisser gouverner et paître paisiblement, mais ils ne subsisteraient pas longtemps et il ne resterait plus deux animaux l'un en face de l'autre. » (De la puissance séculière,

¹⁵ En ce qui concerne l'islam : « Ne tue pas l'homme qu'Allah a sacré, sauf pour une cause juste » dit le Coran. « Et, sauf en droit, ne tuez point la vie qu'Allah a rendu sacrée. Quiconque est tué injustement, alors Nous avons donné pouvoir à son proche [parent]. Que celui-ci ne commette pas d'excès dans le meurtre, car il est déjà assisté (par la loi). [Al-Isra: 33] autre traduction : « 33. N'ôtez la vie qu'Allah a rendue sacrée qu'en toute justice. Quant à celui qui serait tué injustement, Nous avons donné à son représentant le pouvoir (de réclamer justice). Que celui-ci ne se laisse pas aller à tuer exagérément, car il a le soutien de la loi. » ou « 33 N'enlevez pas sans droit la vie qu'Allah a rendue sacrée. Nous avons donné aux héritiers de celui qui serait injustement tué le droit de réclamer justice. Mais qu'ils n'outrepassent pas leurs droits en se vengeant du meurtrier. Car la loi est de leur côté. »

1523) ¹⁶. Souvenons-nous que Luther a pris le parti des Princes lors de la guerre des paysans.

L'effort de paix des religions a visé principalement à codifier ces comportements de haine et de guerre. Par exemple, ce sont elles qui ont inventé le principe de la « déclaration de guerre » préalable à toute action belliqueuse, que, depuis, le droit international et la pratique ont repris. Cette codification n'est pas sans efficacité. A peu de choses près quoique dans des termes différents, le judaïsme, le christianisme et l'islam prennent en compte le droit à la légitime défense pour justifier une riposte. Judaïsme et islam en font même un devoir absolu. De même ils encouragent les belligérants à épuiser tous les moyens de la diplomatie et de la négociation avant d'en venir au choix des armes et exigent que la réponse soit proportionnée à l'attaque. En d'autres termes, ils exigent que les conséquences du conflit, en pertes humaines, ne soient pas disproportionnées par rapport à son objet. Avec les armes de destruction massive, le risque d'enregistrer des pertes sans proportion avec l'objet du conflit, donc de contredire de façon flagrante les critères de la guerre juste, est réel. En fait, avec des nuances, les religions font la différence entre le concept de dissuasion – notamment nucléaire- et l'emploi de l'arme, ainsi que l'ont montré les débats à l'intérieur des Eglises chrétiennes au début des années 80, liés à la crise des euromissiles.

Les trois monothéismes sont donc, au fond, d'accord. Le fait de dissuader un éventuel agresseur avec une arme nucléaire n'est pas condamné. Mais l'éventuelle utilisation de l'arme est strictement condamnable.

Le concept de « guerre juste » est clair dans le catholicisme et dans l'islam. La guerre est juste, selon la définition de saint Thomas d'Aquin, si l'autorité du Prince est légitime, si la cause est juste et l'intention droite. Les Eglises de la Réforme ne rejettent pas cet héritage, mais, pour elles, la guerre est toujours de l'ordre du mal et elles sont de sensibilité plus pacifiste. Quant au judaïsme, il ne connaît pas l'expression de « guerre juste », mais n'exclut pas la guerre défensive.

On a dit que l'islam allait jusqu'à « sanctifier » la guerre ; En fait, l'utilisation politique et polémique du mot djihad nuit à l'islam. On le traduit par « guerre sainte », mais la réalité des textes est en fait beaucoup plus complexe : il faut distinguer entre le djihad majeur, qui signifie la lutte spirituelle contre les forces du mal habitant tout homme, et le djihad mineur qui est le fait de porter les armes contre les infidèles, les polythéistes, les mécréants, les « faiseurs » de Dieu. Les textes sacrés musulmans n'excluent pas aussi, il est vrai, un djihad offensif, visant à la conversion des peuples qui s'opposent à la diffusion de l'« appel de Dieu ». Dans l'islam, les haddith du Prophète ont beau exclure qu'un pays musulman fasse la guerre à un autre pays musulman, non loin de nous, la guerre entre l'Iran et l'Irak a démenti l'interdiction du recours aux moyens militaires entre pays « frères ».

¹⁶ Cité par Max Scheler, *Le pacifisme*, Aubier, 1953, p.96

4.2. La paix comme concept proprement religieux

4.2.1. La Paix dans son acception hébraïque

Dans *Le chemin de l'homme* (éd. du Rocher 1989, p.37), Martin Buber relate cet enseignement d'un Maître : « Nos sages disent : "Cherche la paix en ton lieu". On ne saurait chercher la paix nulle part ailleurs qu'en soi-même, jusqu'à ce qu'on l'y ait trouvée. Il est écrit "Il n'y a pas de paix dans mes os à cause de mes péchés" (Ps.38 : 4). Ce n'est que lorsque l'homme a trouvé la paix en lui-même qu'il peut entreprendre de la chercher dans le monde entier ».

Dans la Bible, la paix est plénitude de vie. Le mot *shalom* est presque toujours utilisé pour désigner un état d'harmonie, de tranquillité ou de prospérité. Son sens débord de beaucoup celui du français *paix*. Au-delà de l'absence de guerre, il désigne en fait le don qui contient tous les autres : bien-être, bonheur, santé, prospérité, sécurité, salut, relations sociales bien équilibrées, harmonie entre Dieu et les hommes, vie vécue en plénitude. *Shalom* est une bénédiction, une manifestation de la grâce divine. Dieu a contracté une alliance de paix avec Israël (Ezéchiel 37 : 26) La paix est un don et une bénédiction de Dieu offerts aux justes (Psaumes 85) . « Le fruit de la justice sera la paix » dit Esaïe 32 : 17) et Dieu bénit son peuple malgré son indocilité : « Paix, paix à celui qui est éloigné et à celui qui est proche, a dit le Seigneur. Oui, je le guérirai. » (Esaïe 57 : 19). Devant le constat de la discorde, la promesse de paix qui alimente l'espérance débordé évidemment l'expérience que les hommes peuvent en faire : elle est alors messianique, eschatologique. Kant parlerait d'idée régulatrice se profilant à l'horizon de l'histoire comme une idée de la raison.

Ce terme – *Shalom* – désigne aussi l'état contraire à la guerre ¹⁷ puisque l'absence de guerre suggère l'idée de tranquillité, de calme. « Dans les textes rabbiniques, *shalom* prend une valeur éthique et signifie le fait de surmonter les discordes, tant familiales que communautaires ou nationales, et de prévenir ainsi la dissension et la guerre. » (Dictionnaire encyclopédique du judaïsme, p.758, Laffont 1996)

Le mot *shalom* a aussi un aspect normatif : « la poursuite de la paix est une obligation pour tout individu et exprime la finalité vers laquelle doivent tendre les différentes structures et réglementations sociales. » (ibid.) Car si la guerre est une donnée tragique de l'existence humaine, elle n'est pas la destination finale de l'homme.

La littérature philosophique médiévale concernant la paix en fait un principe ontologique, cosmique : « la paix devient le fondement de tout étant, le principe qui harmonise toutes les forces contraires dans chaque réalité individuelle, et réconcilie les divers éléments de la nature en une totalité. Enfin, la paix est l'incarnation de

¹⁷ La conquête de la terre promise - du moins dans le récit car on sait que les choses se sont passées différemment - se fait à travers des guerres incessantes avec le voisin philistin basé à Gaza ou le voisin syrien, avant que tout ne soit balayé par les grands empires de Chaldée, de Babylone, de Grèce, de Rome enfin.

l'immanence divine dans le monde : Dieu est la forme ultime de l'univers, et en cela, il comprend tout en lui, joint et unifie tout, et c'est cela la véritable essence de la paix. » (ibid.p.759)

4.2.2. Pax Christi : la paix dans le christianisme : une prédication de la paix, de la pacification

Au début de son ministère, Jésus s'était retiré au désert. Le désert permet de faire l'expérience pacifiante de l'Un parce qu'il abolit le multiple, il permet de se ressourcer, de faire le tri pour ordonner sa vie car l'ordre n'est pas l'abolition mais la cohésion du multiple sous l'égide du principe ontologique unifiant : Dieu. Le récit des tentations du Christ ne s'y trompe pas :

- transformer des pierres en pain (magie qui exempterait de l'effort médiateur du labeur humain),
- se jeter du sommet du Temple de Jérusalem pour voir si Dieu le protège et retient sa chute (dénégation du principe de réalité, des lois de la nature),
- s'incliner et se prosterner devant le Diable pour obtenir le pouvoir sur tous les royaumes du monde (fascination de la toute-puissance).

C'est qu'il ne faut pas se tromper sur les principes d'un ordre digne de ce nom. C'est l'Esprit qui guide Jésus. Jésus va enseigner quel sont les vrais principes qui doivent guider la vie : l'Esprit et l'Amour qui relie ce qui est séparé, non pas dans la fusion qui abolit la distinction des êtres mais dans la relation fondée sur le rapport à Dieu.

Remarque : [Alors que nous parlons de lien, de liaison en matière d'amour, les Juifs, eux, parlent de « séparation d'amour »¹⁸, la relation d'amour faisant advenir chacun à sa singularité personnelle, ce en quoi il est créateur et souvent re-créateur. Cela ne peut s'opérer que dans la relation, non dans la fusion où s'abolissent les frontières. Cela peut être libérateur dans un premier temps mais cela ne doit pas durer. D'ailleurs cela ne le peut pas. Il en va de même pour le rapport de l'âme à Dieu : l'Eglise romaine s'est méfiée des « âmes anéanties ». Dieu lui-même ne fusionne pas avec lui-même ! Le dogme chrétien de la Trinité a ceci de génial et finalement de très moderne car il pense Dieu lui-même à travers une logique de la relation et non selon la logique classique de l'inhérence.]

C'est surtout comme un don personnel de Jésus que la paix (eirènè) apparaît dans le Nouveau Testament. Le mot est utilisé, dans la plus pure tradition d'Israël comme salutation : « va en paix » (Marc 5 : 34) ; « Je vous laisse ma paix, je vous donne ma paix » (Jean 14 : 27) ; « La paix soit avec vous ! » (Jean 20 : 19-26) « Heureux ceux qui procurent la paix, car ils seront appelés fils de Dieu ! » disent les Béatitudes (Matthieu 5 : 9) « Le fruit de la justice est semé dans la paix par ceux qui recherchent la paix. » (Jacques 3 : 18) Les commandements de ne pas résister au mal par le mal (Mt 5 : 9), d'aimer ses ennemis (Mt 5 : 43-47) et de faire aux autres ce que l'on voudrait qu'ils fassent pour nous (Mt 7,12) relèvent également d'une prédication de la paix, de la

¹⁸ Cf. Schmuël Trigano *La séparation d'amour. Une éthique d'alliance*

pacification.

Dans les lettres pauliniennes, la paix apparaît au premier plan, signifiant alors le salut réalisé qui résulte, ici et maintenant, de la réconciliation avec Dieu . On peut appeler cela si on veut « la justification par la foi », c'ad la confiance ontologique donnant accès à une véritable justesse existentielle, d'où ne peut procéder qu' une véritable justice (Romains 5 : 1). Jésus est alors, au présent, « notre paix » (Ephésiens 2 : 14-18) Saint Paul l'utilise comme formule de salutation aux Eglises, le terme symbolisant alors l'unité dans le Christ d'une Eglise qui est communauté de la paix de Dieu, de la paix en Dieu où, dira Pascal se réconcilient tous les opposés . Le disciple du Christ a alors vocation à pacifier, à faire vivre en paix les hommes, à travailler à leur réconciliation.

Et in Terra Pax hominibus bonae voluntatis !

5. Saint Augustin : la paix comme « tranquillité de l'ordre » et

souverain bien

Saint Augustin est l'un des rares auteurs qui ont pensé la paix positivement. Saint Augustin donne une définition positive de la paix. Loin d'être réductible à l'absence de lutte armée, la paix consiste dans la « tranquillité de l'ordre » (*tranquillitas ordinis*) : « La paix des hommes est la concorde ordonnée ; [...]La paix de toutes choses, c'est la tranquillité de l'ordre. » (Cité de Dieu, XIX, 13)

Il la définit à trois niveaux :

- ontologiquement, la paix est le vestige en l'homme de son lien avec le principe de son être créé ;
- christologiquement, elle est un don du Christ à une humanité ayant perdu sa paix originelle par l'irruption du péché. ;
- eschatologiquement, c'est une réalité espérée que le temps empirique du monde ne peut habiter en plénitude.

Il faut donc distinguer entre une « paix parfaite » et une « paix imparfaite » mais la paix qu'il est possible d'atteindre doit régner dans tous les domaines : corporel, spirituel, individuel, social etc...Augustin reconnaît une valeur en elle-même à la paix sur la terre, fin propre – mais pas totalement réalisable- de l'activité politique sans en faire toutefois l'accomplissement parfait de la paix qui ne caractérise que ce qu'il appelle la « cité céleste », qui est présente sur la terre mais qui y est en exil. (Cité de Dieu, XIX, 26). Les deux cités sont donc à la fois distinctes et mélangées et ce jusqu'à la fin des temps. La cité terrestre aspire à la paix et elle est effectivement capable de l'atteindre par ses lois, par ses institutions ainsi que par une sagesse qui y est présente. La cité céleste, spirituelle, est autonome par rapport à la cité terrestre mais elle n'y est pas indifférente. Les deux cités luttent entre elles tout en étant appelées à vivre dans la concorde car le fait d'être citoyen de la cité céleste n'exempte pas des devoirs de citoyens de la cité terrestre.

Pour Augustin, la paix, c'est l'ordre (*ordo*), c'est-à-dire « une disposition des choses qui attribue à chacune sa place », ce qui fait converger des forces de vie et des tensions diverses sous la forme d'une harmonie. Ainsi « La paix du corps, c'est la disposition

ordonnée de ses parties ; la paix de l'âme non rationnelle : le repos ordonné des appétits ; la paix de l'âme rationnelle : l'accord entre la connaissance et l'action ; la paix du corps et de l'âme : la vie et le salut, ordonnés, de l'être animé ; la paix de l'homme mortel avec Dieu : l'obéissance ordonnée dans la foi, sous la loi éternelle ; la paix des hommes : la concorde ordonnée de ses habitants, dans le commandement et l'obéissance ; la paix de la cité céleste : la communauté, parfaitement ordonnée et harmonieuse dans la jouissance de Dieu, dans la jouissance mutuelle en Dieu ; la paix de toutes choses : la tranquillité de l'ordre. »

Bouddhisme

Le Bouddhisme est une doctrine de la pacification et de la libération non par cohésion d'une complexité intérieure comme c'est le cas dans le christianisme, mais par une ascèse visant à faire le vide mental, à évacuer les représentations du désir, de l'intellect, de la volonté, toutes sources de frustration, donc de souffrance. Le but du bouddhisme est l'évacuation de la souffrance par des techniques visant à dissiper l'illusion du Moi, d'un Soi individuel. Loin de vouloir édifier le moi en cohérant sa complexité, il nous apprend à faire le Vide en nous, à nous anéantir pour faire place au Vide. C'est un remède de cheval pour les êtres encombrés et stressés que nous sommes et c'est pourquoi il a tant de succès. Mais notre tradition bien comprise est infiniment plus féconde ! Elle a fait naître des individualités singulières qui fascinent l'Orient moderne.

Le christianisme aussi nous apprend à faire le vide du superflu en se reliant à l'essentiel dans la prière, mais, plus généralement, le silence, la solitude passagère permettent à tout un chacun un ressourcement. La fréquentation des monastères par des laïcs est d'ailleurs de plus en plus fréquente.

En ce qui concerne les relations avec autrui, le bouddhisme converge largement avec les valeurs chrétiennes de respect, de compassion et de non-violence. L'harmonie et la bienveillance sont de mise dans les interactions humaines.

6. La paix dans la nature et dans l'art

Dans notre civilisation industrielle, urbaine, c'est un lieu commun de dire que la nature est un lieu de repos pacifiant. Les êtres tourmentés y ont cherché la paix. Je pense à Kierkegaard, cette âme ardente et souffrante aimait se promener dans la grande forêt au nord de Copenhague. Il dit d'elle, dans les Etapes sur le chemin de la vie qu'elle lui fournissait le coin où se cacher. Il confie avoir longtemps cherché ce coin du monde où celui-ci viendrait à lui de loin, sans le blesser. « C'est maintenant seulement que j'ai appris à ne pas avoir besoin de la nuit pour trouver le silence, car ici, il y a toujours du silence, il fait toujours beau. Mais maintenant, le plus beau, me semble-t-il, c'est lorsque le soleil d'automne s'y repose à la fin de l'après-midi, lorsque le ciel y rayonne d'un bleu nostalgique, lorsque la création y respire, après la chaleur du jour, lorsque la fraîcheur se dégage, lorsque le soleil pense au soir où il se rafraîchira dans la mer, lorsque

la terre s'apprête au repos et pense à rendre grâce à Dieu, lorsque, avant la séparation, ils s'étreignent dans cette fusion qui rend la forêt plus sombre et le pré plus vert. O esprit aimable, toi qui habites ces lieux, je te rends grâce d'environner toujours mon silence de ta paix !... Quoi de plus enivrant que le calme ! ». Kierkegaard parle de « cette mer infinie de silence » à laquelle il s'abreuve et qui pacifie son âme. Son œuvre entière a tenté de formuler ce que requiert la paix, ce qu'il appelle avec beaucoup d'humour « la béatitude éternelle », c'est-à-dire la joie dans le temps lorsque l'homme y fait l'expérience de l'éternité. C'est la saisie de l'éternité qui est pacifiante : elle justifie le temps en le fécondant tout en le transcendant. Alors que les Grecs séparaient et opposaient le temps et l'éternité, l'originalité du christianisme – entre autres- est d'affirmer que l'on peut faire l'expérience de l'éternité dans le temps¹⁹. Kierkegaard l'appelle l'« Instant ». La vie éternelle n'est pas durative contrairement à ce que l'on croit habituellement. C'est la vie qui, dans le temps, s'abreuve à l'éternité, qui, dans le devenir se ressourcement auprès de l'être éternel.

On peut citer aussi un autre auteur, souffrant lui aussi de mélancolie : Schopenhauer.

Pour lui, c'est l'art et tout particulièrement la musique qui atteint la connaissance de l'éternité. L'art est, comme l'esprit, le Consolateur car il restitue à la vision des hommes quelque chose de l'éternité. Par là, il apporte aux hommes un apaisement en les délivrant de la folie et de la douleur qui sont le lot de l'homme dans le temps. Outre la musique (il est d'accord avec Luther qui voyait dans la musique « l'instrument du ministère de l'Esprit »), il cite l'architecture. L'architecture est la connaissance « idéative » de la lutte des éléments originels : le temple dévoile la pesanteur et la résistance de la pierre tandis qu'il s'élève vers « la lumière, la plus délectable des choses. » Ainsi, même devant les ruines baignées de lumière, l'esprit se console, cesse de pleurer, s'imprègne de paix. Lui, le « bouddhiste occidental », comme il aimait à se nommer, fit quand même l'apologie des intuitions fondamentales du christianisme . Il n'alla pas cependant jusqu'à revendiquer joyeusement l'assomption de la finitude , le oui à la vie et à ses conditions dans le cadre desquelles la créature finie s'unissant à l'infini qui en est le fondement créateur se réconcilie avec le monde et guérit du malheur initial de la conscience. Le christianisme affirme qu'au-delà même de la douleur, l'homme peut rencontrer le sentiment ontologique de la joie, de la béatitude. Schopenhauer, lui, ne connut pas la joie, mais il traça les sentiers qui mènent à la paix, à l'apaisement de ce qui fut, pour lui, la douleur de vivre.

Jean-Sébastien Bach peut nous servir à illustrer ce qu'il faut entendre par « paix ». « La musique – je pense surtout à Jean-Sébastien Bach et au plain-chant , écrit Pierre Boutang– donne parfois le sentiment d'être « sauvé », mais à côté de soi-même et de la

¹⁹ De même, les fameuses deux natures du Christ (Concile de Chalcédoine 451) dont il ne faut pas oublier nous dit Hegel qu'il est l'Idée, c'est-à-dire l'archétype de l'homme accompli (*Ecce Homo* : Voici l'Homme, qui peut s'entendre comme : voici ce que c'est que d'être homme) rappellent aux hommes qu'au sein de leur condition, l'inconditionné les traverse. On peut traduire comme le fait Tillich « divin » par « inconditionné », terme d'origine kantienne. Mais alors que Kant dit qu'on ne peut le connaître, Tillich dit qu'on peut au contraire en faire l'expérience. Le Jésus historique est l'homme qui a fait l'expérience de Dieu en plénitude.

volonté propre, d'une manière aussi imméritée que par la grâce, qui y prélude, et qui n'est pas en elle. » (Pierre Boutang Apocalypse du désir, p.324, Grasset, 1979) L'écoute de la musique de Bach requiert l'intelligence et le cœur. Elle développe un mouvement d'intériorisation. Ses œuvres chantent cette paix christique, la sérénité de la transfiguration, après la traversée de la douleur. On peut citer le Gloria de sa Messe en si mineur qui répète Et in terra pax hominibus bonae voluntate ! (chœur 4) ou la Cantate 191 pour le jour de Noël. L'invocation y est omniprésente : Dona nobis pacem ! L'œuvre elle-même est exemplaire : elle coordonne une multiplicité dans son unité, montrant que la vraie paix, la vraie harmonie est quelque chose de complexe c'est-à-dire de riche ²⁰. La paix, comme la beauté, c'est l'unité du multiple. En ce sens, la paix du christianisme est très différente de la paix du bouddhisme.

CONCLUSION

Ce qu'aime une société, c'est la fin commune pour laquelle les hommes se sont associés. Or la paix est une fin commune à toute société, quelle qu'elle soit. Certes, les guerres civiles et les guerres entre les nations semblent l'infirmier. C'est que la raison de la guerre est la façon différente dont les sociétés se représentent la paix, toujours au service de leurs intérêts et souvent de leur volonté de puissance. La paix qu'elles recherchent, qu'elles veulent, n'est pas n'importe quelle paix, ni une simple tranquillité de fait qu'il faudrait maintenir à tout prix sur n'importe quelle base . Or, la paix véritable est celle qui satisferait pleinement la volonté de tous. En ce sens il est vrai que les hommes font la guerre non pour la guerre mais pour la paix, leur paix, la conception qu'ils s'en font, lesquelles sont souvent contradictoires...donc sources de conflit. Et, on le sait, c'est toujours la force qui tranche.

Toutefois, si les sociétés veulent la paix, quelle est la condition d'une paix durable, d'une paix qui ne soit pas un intermède provisoire entre deux guerres si ce n'est la justice ? La paix est œuvre de justice : elle est la justice en son accomplissement même. C'est dire qu'elle est une œuvre, qu'elle se fait, qu'il faut y travailler sans relâche car, en même temps que le droit est déjà là, il reste à faire , il reste toujours à penser afin de réaliser la dynamique et le progrès des nations reliées entre elles par le droit aux dimensions du monde.

Le caractère inéluctable de la guerre n'est peut être lié qu'à l'absence d'une ferme volonté. Toutefois, là où la menace est extrême, là aussi est le salut : les nécessités du passé ne sont jamais définitives. En fin de compte, les efforts pour établir une paix assurée, c'est-à-dire pour dégager l'humanité de cette dialectique infernale où la guerre et la paix ne cessent de se succéder, sont peut-être maintenant la seule lutte qui vaille : comme un impératif au cœur de la violence, la paix est une fin vers quoi tout doit finir par converger.

²⁰ C'est ce que voulait dire aussi Spinoza pour qui la paix ne se résume pas à l'absence de conflits extérieurs, mais consiste aussi en une façon d'être, un état d'esprit qui se manifeste par des vertus telles que la bienveillance, la confiance et la justice. La paix est donc une qualité intérieure, une volonté de vivre en harmonie avec soi-même et avec les autres.

Enfin, nous avons vu que le problème de la paix requiert aussi une réflexion positive qui outrepassa la simple stratégie d'évitement de la violence collective pour tenter de déterminer les facteurs de pacification au tréfonds même de l'âme humaine : l'amour du souverain bien qu'est la relation avec ce qui fonde toute chose ²¹. La paix ne nous apparaît pas alors comme refoulement mais comme sublimation de la violence, transfiguration de ce qui peut être en elle principe de destruction aveugle en harmonie de l'âme aimante, puissance du cœur apaisé, assurance tranquille, énergie sereine et fermeté d'une vie capable d'assumer sa finitude et de la vivifier de l'intérieur grâce à cette énergie capable de devenir créatrice. Non plus moindre mal dans le chaos du monde, la paix est alors le bien suprême de l'âme unifiée, unification psychique profonde que la tradition théologique appelait la grâce.

TEXTES

« Efforcez-vous de conserver l'unité de l'Esprit par le lien de la paix. » *Ephésiens 4 : 3*

1. Saint Augustin (354-430)

« Tout observateur des choses humaines et de notre commune nature le reconnaîtra avec moi : il n'est personne pour refuser la joie ni personne pour refuser la paix. Ceux-là même qui veulent la guerre ne veulent rien d'autre que la victoire, et désirent ainsi parvenir par la guerre à une paix glorieuse. Qu'est-ce d'autre, en effet, que vaincre sinon venir à bout de ce qui résiste ? Quand cela est fait, c'est la paix. C'est donc en vue de la paix que mènent les guerres ceux-là même qui s'appliquent aux vertus guerrières, au commandement et au combat. On voit bien alors que la fin souhaitée dans la guerre, c'est la paix. Tout homme donc, quand il fait la guerre, recherche la paix, et personne, en faisant la paix, ne veut la guerre. Quant à ceux qui veulent que soit troublée la paix dans laquelle ils se trouvent, ils ne haïssent pas la paix mais veulent une paix conforme à leur volonté. »

La Cité de Dieu, Livre XIX, chap. XII, Gallimard, Pléiade, 2000, p.865

²¹ Au-delà même de la justice, ce qui engendre la concorde, c'est l'amour du Souverain Bien qui subsume le droit et l'intérêt : Dieu, seul bien commun infiniment partageable et insusceptible de susciter la rivalité querelleuse. Le tragique est que les meilleures choses peuvent être perverties et chacun sait que la perversion du meilleur est la pire des perversions : songeons aux guerres de religion, aux fanatismes dont les religions ont été l'occasion faute d'intelligence spirituelle ou par manipulation politique.

2. Marsile de Padoue (1275 -1343)

« Pour tout royaume, certes, doit être désirable la tranquillité qui permet le progrès des peuples et sauvegarde en même temps l'intérêt des nations. Elle est, en effet, la mère pleine de beauté des arts et des sciences. C'est elle qui, multipliant la race des mortels par une succession renouvelée, étend les pouvoirs, cultive les mœurs. Et on voit bien qu'il ignore de si grands biens, celui dont on sait qu'il ne l'a aucunement recherchée »

Lorsque Cassiodore, dans la première de ses lettres, à l'endroit qu'on vient de citer, a exposé les avantages et les fruits de la tranquillité, c'est-à-dire de la paix dans les sociétés civiles, en montrant que ces fruits, en tant qu'ils sont les meilleurs, constituent le bien suprême de l'homme, c'est-à-dire ce qui est nécessaire à sa vie et que, sans paix ni tranquillité, personne ne peut obtenir, son intention fut d'exhorter les hommes à maintenir entre eux la paix, et par conséquent la tranquillité. En parlant ainsi, il s'est conformé à la phrase du bienheureux Job disant au XXIIe chapitre de son livre : *Attache-toi à la paix, et grâce à elle, tu recueilleras les meilleurs fruits*. C'est elle aussi dont le Christ, fils de Dieu, décida qu'elle serait le signe et l'annonce de sa naissance [...] : « *Gloire à Dieu au plus haut des cieux et paix sur la terre aux hommes qu'il aime* ». C'est pourquoi il souhaitait souvent la paix à ses disciples. De là cette parole de Jean : « *Jésus vint et se tint au milieu de ses disciples, disant : "La paix soit avec vous !"* » (Jean XXII : 19) Les exhortant d'observer la paix entre eux, il dit dans Marc : « *Conservez la paix parmi vous !* » (IX : 50) [...] et dans Matthieu : « *Quand vous entrez dans une demeure, saluez-la par ces mots : paix sur cette demeure !* » La paix fut en outre l'héritage qu'il laissa en testament à ses disciples à l'approche de sa Passion et de sa mort lorsqu'il dit d'après Jean XXIV : « *Je vous laisse ma paix ; je vous donne ma paix.* »

Le Défenseur de la Paix (Defensor Pacis) trad. J.Quillet, Vrin 1968, p.49-50

3. Erasme (1466-1536) **La guerre est douce pour ceux qui ne l'ont pas faite (1515)**

Si, au nombre des affaires humaines, il en est une qu'il convienne d'entreprendre avec hésitation ou plutôt qu'il faille fuir, conjurer par ses prières, repousser par tous les moyens, c'est certainement la guerre : rien n'est plus impie, plus calamiteux, plus largement pernicieux, plus obstinément tenace, plus affreux, bref, plus indigne de l'homme, pour ne pas dire d'un chrétien. Et, chose étonnante à dire, on l'entreprend aujourd'hui un peu partout avec une telle légèreté, un tel manque de discernement ! Avec quelle cruauté et quelle barbarie la font non seulement les païens, mais aussi les chrétiens, non seulement les laïcs, mais aussi les prêtres et les évêques, non seulement les hommes jeunes et inexpérimentés, mais aussi les vieillards qui l'ont vécue bien souvent, non seulement le peuple et la foule naturellement changeante, mais surtout les princes dont le devoir serait d'apaiser par sagesse et raison les mouvements inconsidérés de la sottise multitude. Et il ne manque pas de jurisconsultes ni de théologiens qui cherchent à attiser leurs torches de semblables abominations et, comme on dit, les aspergent d'eau froide. Si bien que, de nos jours, la guerre est à ce point admise que les hommes s'étonnent de trouver quelqu'un à qui elle ne plaise pas ; à ce point approuvée qu'il est impie, et je

dirais presque hérétique, de désapprouver cette entreprise entre toutes la plus criminelle, la plus malheureuse aussi.

Comme il serait mieux fondé de s'en étonner et de se demander quel mauvais génie, quel fléau, quelle calamité, quelle Furie a fait pénétrer pour la première fois dans l'esprit de l'homme le besoin, resté jusqu'alors animal, qui pousse cet être pacifique, créé pour la paix et la bienveillance – le seul que la nature ait fait naître pour le salut de tous – à se ruer avec une folie si bestiale et des violences si délirantes vers le massacre mutuel ! [...]

Que signifient les épîtres de Paul, sinon la paix, la douceur, la charité ? Que dit Jean, que répète-t-il, sinon d'aimer ? Pierre dit-il autre chose ? Autre chose tous les écrivains qui sont vraiment chrétiens ? D'où vient cet immense tumulte des guerres entre les fils de la paix ? Serait-ce une fable que le Christ se nomme la vigne et les siens ses rameaux ? Qui vit jamais un rameau combattre contre un autre rameau ? Est-ce vain ce que Paul a écrit plusieurs fois : que l'Eglise n'est qu'un corps fait de membres différents, unis à une seule tête, le Christ ? Qui a vu l'œil lutter avec la main, ou le ventre avec le pied ? Dans ce tout composé de choses si dissemblables, il y a de l'harmonie. Dans le corps d'un être vivant, la paix règne entre les membres.[...] Le lien naturel peut-il plus dans un corps périssable que l'alliance spirituelle dans un corps mystique et immortel ? Est-ce en vain que nous prions suivant l'enseignement du Christ : « Que ta volonté soit faite sur la terre comme au ciel » ? Dans cette admirable cité règne une concorde parfaite. Et le Christ a voulu que son Eglise ne soit rien d'autre qu'un peuple céleste, en quelque sorte, copiant, dans les limites du possible, ses mœurs terrestres sur celles de cette cité divine, la prenant pour but, pour soutien. »

4. Erasme: *Complainte de la Paix, décriée et chassée de tous côtés et par toutes les nations (1641)*

« La guerre est le fléau des Etats, le tombeau de la justice. Les lois sont muettes au milieu des armes. Elle encourage le meurtre, l'opprobre, l'adultère et l'inceste ? Si l'impiété et l'oubli de la religion sont causes de tous les malheurs, ces deux maux sont portés jusqu'à la dernière extrémité par la violence de la guerre. Un Etat se dissout lorsque les plus méchants ont trop d'autorité : en temps de guerre, les méchants règnent en maîtres, et ceux que pendant la paix on mettrait en croix deviennent les auteurs des exploits les plus remarquables. »

5. Abbé de Saint-Pierre (1658-1743) : *Projet de paix perpétuelle (1713)*

Convenons donc que l'état relatif des Puissances de l'Europe est proprement un état de guerre, et que tous les Traités partiels entre quelques-unes de ces Puissances sont plutôt des Trêves passagères que de véritables Paix ; soit parce que ces Traités n'ont point communément d'autres garants que les parties contractantes, soit parce que les droits des unes et des autres n'y sont jamais décidés radicalement, et que ces droits mal éteints, ou les prétentions qui en tiennent lieu entre des Puissances qui ne reconnaissent aucun Supérieur, seront infailliblement des sources de nouvelles guerres, sitôt que d'autres circonstances auront donné de nouvelles forces aux Prétendants.

D'ailleurs, le Droit public de l'Europe n'étant point établi ou autorisé de concert, n'ayant aucuns principes généraux, et variant incessamment selon les temps et les lieux, il est plein de règles contradictoires qui ne se peuvent concilier que par le droit du plus fort ; de sorte que la raison sans guide assuré, se pliant toujours vers l'intérêt personnel dans les choses douteuses, la guerre serait encore inévitable, quand même chacun voudrait être juste. Tout ce qu'on peut faire avec de bonnes intentions, c'est de décider ces sortes d'affaires par la voie des armes, ou de les assoupir par des Traités passagers ; mais bientôt aux occasions qui raniment les mêmes querelles, il s'en joint d'autres qui les modifient ; tout s'embrouille, tout se complique ; on ne voit plus rien au fond des choses ; l'usurpation passe pour le droit, la faiblesse pour injustice ; et parmi ce désordre continuel, chacun se trouve insensiblement si fort déplacé, que si l'on pouvait remonter au droit solide et primitif, il y aurait peu de Souverains en Europe qui ne dussent rendre tout ce qu'ils ont.[...]

Il résulte de cet exposé trois vérités incontestables. L'une, qu'excepté le Turc, il règne entre tous les Peuples de l'Europe, une liaison sociale imparfaite, mais plus étroite que les nœuds généraux et lâches de l'humanité. La seconde, que l'imperfection de cette société rend la condition de ceux qui la composent, pire que la privation de toute société entre eux. La troisième, que ces premiers liens, qui rendent cette société nuisible, la rendent en même temps facile à perfectionner ; en sorte que tous ses Membres pourraient tirer leur bonheur de ce qui fait actuellement leur misère, et changer en une paix éternelle, l'état de guerre qui règne entre eux. »

Extraits du Projet de Paix perpétuelle de Monsieur l'Abbé de Saint-Pierre, Œuvres complètes de Rousseau, La Pléiade, 1964, t.3. p.568 ; 573-574

6. Diderot (1713-1784) : article « Paix » de l'Encyclopédie

PAIX (*Droit nat., politique, & moral*) C'est la tranquillité dont une société politique jouit ; soit au-dedans, par le bon ordre qui règne entre ses membres ; soit au-dehors, par la bonne intelligence dans laquelle elle vit avec les autres peuples.

Hobbes a prétendu que les hommes étaient sans cesse dans un état de guerre de tous contre tous ; le sentiment de ce philosophe atrabilaire ne paraît pas mieux fondé que s'il eût dit que l'état de la douleur et de la maladie est naturel à l'homme. Ainsi que les corps physiques, les corps politiques sont sujets à des révolutions cruelles et dangereuses, quoique ces infirmités soient des suites nécessaires de la faiblesse humaine, elles ne peuvent être appelées un état naturel. La guerre est un fruit de la dépravation des hommes ; c'est une maladie convulsive et violente du corps politique, il n'est en santé, c'est-à-dire dans son état naturel que lorsqu'il jouit de la *paix* ; c'est elle qui donne de la vigueur aux empires ; elle maintient l'ordre parmi les citoyens ; elle laisse aux lois la force qui leur est nécessaire ; elle favorise la population, l'agriculture et le commerce ; en un mot, elle procure aux peuples le bonheur qui est le but de toute société. La guerre au contraire dépeuple les Etats ; elle y fait régner le désordre ; les lois sont forcées de se taire à la vue de la licence qu'elle introduit ; elle rend incertaines la liberté et la propriété des citoyens ; elle trouble et fait négliger le commerce ; les terres deviennent incultes et abandonnées. Jamais les triomphes les plus éclatants ne peuvent dédommager une nation de la perte d'une multitude de ses membres que la guerre sacrifie ; ses victoires mêmes

lui font des plaies profondes que la *paix* seule peut guérir.

Si la raison gouvernait les hommes, si elle avait sur les chefs des nations l'empire qui lui est dû, on ne les verrait point se livrer inconsidérément aux fureurs de la guerre ; ils ne marqueraient point cet acharnement qui caractérise les bêtes féroces. Attentifs à conserver une tranquillité de qui dépend leur bonheur, ils ne saisiraient point toutes les occasions de troubler celle des autres ; satisfait des biens que la nature a distribués à tous ses enfants, ils ne regarderaient point avec envie ceux qu'elle a accordés aux autres peuples ; les souverains sentiraient que les conquêtes payées du sang de leurs sujets ne valent jamais le prix qu'elles ont coûté. Mais par une fatalité déplorable, les nations vivent entre elles dans une défiance réciproque ; perpétuellement occupées à repousser les entreprises injustes des autres, ou à en former elles-mêmes, les prétextes les plus frivoles leur mettent les armes à la main, et l'on croirait qu'elles ont une volonté permanente de se priver des avantages que la Providence ou l'industrie leur ont procurés. Les passions aveugles des princes les portent à étendre les bornes de leurs Etats ; peu occupés des biens de leurs sujets, ils ne cherchent qu'à grossir le nombre des hommes qu'ils rendent malheureux. Ces passions allumées ou entretenues par des ministres ambitieux ou par des guerriers dont la profession est incompatible avec le repos ont eu dans tous les âges les effets les plus funestes pour l'humanité. L'histoire ne nous fournit que des exemples de *paix* violées, de guerres injustes et cruelles, de champs dévastés, de villes réduites en cendres. L'épuisement seul semble forcer les princes à la *paix* ; ils s'aperçoivent toujours trop tard que le sang des citoyens s'est mêlé à celui de l'ennemi. Ce carnage inutile n'a servi qu'à cimenter l'édifice chimérique de la gloire du conquérant et de ses guerriers turbulents ; le bonheur de ses peuples est la première victime qui est immolée à son caprice ou aux vues intéressées de ses courtisans [...] La guerre serait beaucoup moins fréquente si l'on n'attendait que des motifs réels ou une nécessité absolue de la faire ; les princes qui aiment leurs peuples savent que la guerre la plus nécessaire est toujours funeste et que jamais elle n'est utile qu'autant qu'elle assure la *paix*. »

7. Emmanuel KANT (1724-1804)

« Il ne doit y avoir aucune guerre, ni celle qui peut intervenir entre toi et moi dans l'état de nature, ni celle qui peut surgir entre nous en tant qu'Etats, lesquels, bien qu'à l'intérieur ils se trouvent dans un état légal, sont pourtant, à l'extérieur (dans les relations qu'ils entretiennent entre eux) dans un état dépourvu de lois ; car telle n'est pas la manière dont chacun doit rechercher son droit. En ce sens, la question n'est plus de savoir si la paix perpétuelle est une réalité ou une chimère, ni si nous ne nous abusons pas dans notre jugement théorique quand nous admettons la première hypothèse, mais il nous faut, comme si la chose, qui peut être n'est pas, avait une réalité, agir en vue de sa fondation et œuvrer en vue de la constitution qui nous semble à cette fin la plus appropriée (peut-être le républicanisme pour tous les Etats pris ensemble et en particulier), pour apporter la paix perpétuelle et mettre un terme à la pratique désastreuse de la guerre, cette fin suprême à laquelle jusqu'ici tous les Etats sans exception ont orienté leurs dispositions intérieures. Et même si ce dernier point, en ce qui concerne l'accomplissement de cet objectif, restait pour toujours un vœu pieux, ce ne serait pourtant certainement pas nous abuser que de faire nôtre la maxime d'œuvrer

inlassablement – car cette maxime est un devoir ; en revanche, admettre que la loi morale en nous est trompeuse, ce serait faire surgir le souhait, qui suscite la répulsion, d’être plutôt privé de toute raison et de se voir rejeté, selon ses propres principes, avec les autres classes d’animaux, dans un même mécanisme de la nature. »

Doctrine du droit, 1797, Vrin, 1979, p.237

8. Hegel (1770-1831) : Philosophie de l’Esprit

« La guerre met en jeu l’indépendance des Etats, mais elle amène aussi la reconnaissance réciproque des libres individualités des peuples, et les conventions de la paix, qui doivent durer éternellement, établissent cette reconnaissance générale, aussi bien que les droits particuliers qui règlent les rapports des peuples entre eux. Le droit extérieur de l’Etat s’appuie en partie, sur ces traités positifs, et, à cet égard, il ne contient que les droits auxquels fait défaut la réalité véritable ; en partie, sur ce qu’on appelle droits des peuples, dont le principe général est la reconnaissance présumée des Etats, principe qui pose une limite à l’action d’un Etat sur l’autre, de telle façon que la paix demeure possible. Ce droit distingue aussi l’individu, en tant que personne privée, de l’Etat, et en général il s’appuie sur les mœurs. »

Philosophie de l’Esprit t.2, §548, trad.Véra, p.417, éd.Culture et Civilisation, Bruxelles 1969

9. Victor Hugo (1802-1885)

« Un jour viendra où il n’y aura plus d’autres champs de bataille que les marchés s’ouvrant au commerce et les esprits s’ouvrant aux idées. Un jour viendra où les boulets et les bombes seront remplacés par les votes, par le suffrage universel des peuples, par le véritable arbitrage d’un grand Sénat souverain qui sera à l’Europe ce que le Parlement est à l’Angleterre ! Un jour viendra où l’on verra ces deux groupes immenses, les Etats-Unis d’Amérique, les Etats-Unis d’Europe, placés en face l’un de l’autre, se tendant la main par-dessus les mers, échangeant leurs produits, leur commerce, leur industrie, leurs arts, leurs génies, défrichant le globe, colonisant les déserts, améliorant la création sous le regard du Créateur, et combinant ensemble, pour en tirer le bien-être de tous, ces deux forces infinies, la fraternité des hommes et la puissance de Dieu ! »

Victor Hugo, président du Congrès de la paix réuni à Paris le 21 août 1849, œuvres complètes, Actes et Paroles, Paris, Hetzel et Cie, Quantin, t.1, 1882

10. Romain ROLLAND (1866-1944)

« Ainsi, les trois plus grands peuples d’Occident, les gardiens de la civilisation, s’acharnent à leur ruine et appellent à la rescousse les Cosaques, les Turcs, les Japonais, les Cinghalais, les Soudanais, les Sénégalais, les Marocains, les Egyptiens, les Sikhs et les cipayes, les barbares du pôle et ceux de l’équateur, les âmes et les peaux de toutes les couleurs! On dirait l’empire romain, au temps de la Tétrarchie, faisant appel, pour s’entredévorer, aux hordes de tout l’univers!... Notre civilisation est-elle donc si solide que vous ne craigniez pas d’ébranler ses piliers? Est-ce que vous ne voyez pas que si

une seule colonne est ruinée, tout s'écroule sur vous? Était-il impossible d'arriver, entre vous, sinon à vous aimer, du moins à supporter, chacun, les grandes vertus et les grands vices de l'autre? Et n'auriez-vous pas dû vous appliquer à résoudre dans un esprit de paix (vous ne l'avez même pas, sincèrement, tenté) les questions qui vous divisaient – celle des peuples annexés contre leur volonté – et la répartition équitable entre vous du travail fécond et des richesses du monde? Faut-il que le plus fort rêve soit perpétuellement de faire peser sur les autres son ombre orgueilleuse, et que les autres perpétuellement s'unissent pour l'abattre? A ce jeu puéril et sanglant, où les partenaires changent de place tous les siècles, n'y aura-t-il jamais de fin, jusqu'à l'épuisement total de l'humanité?

Ces guerres, je le sais, les chefs d'Etat qui en sont les auteurs criminels n'osent en accepter la responsabilité; chacun s'efforce sournoisement d'en rejeter la charge sur l'adversaire. Et les peuples qui suivent, dociles, se résignent en disant qu'une puissance plus grande que les hommes a tout conduit. On entend, une fois de plus, le refrain séculaire: «Fatalité de la guerre, plus forte que toute volonté» – le vieux refrain des troupeaux, qui font de leur faiblesse un dieu, et qui l'adorent. Les hommes ont inventé le destin, afin de lui attribuer le désordre de l'univers, qu'ils ont pour devoir de gouverner. Point de fatalité! La fatalité, c'est ce que nous voulons. Et c'est aussi, plus souvent, ce que nous ne voulons pas assez. »

(Au-dessus de la mêlée)

« Entre nos peuples d'Occident, il n'y avait aucune raison de guerre. En dépit de ce que répète une presse envenimée par une minorité qui a son intérêt à entretenir ces haines, frères de France, frères d'Angleterre, frères d'Allemagne, nous ne nous haïssons pas. Je vous connais, je nous connais. Nos peuples ne demandent que la paix et que la liberté. Le tragique du combat, pour qui serait placé au centre de la mêlée et qui pourrait plonger son regard, des hauts plateaux de Suisse, dans tous les camps ennemis, c'est que chacun des peuples est vraiment menacé dans ses biens les plus chers, dans son indépendance, son honneur et sa vie. Mais qui a lancé sur eux ces fléaux? Qui les a acculés à cette nécessité désespérée, d'écraser l'adversaire ou de mourir? Qui, sinon leurs Etats, c'est-à-dire (à mon sens) les trois grands coupables, les trois aigles rapaces, les trois Empires, la tortueuse politique de la maison d'Autriche, le tsarisme dévorant, et la Prusse brutale! Le pire ennemi n'est pas au dehors de frontières, il est dans chaque nation; et aucune nation n'a le courage de le combattre. C'est ce monstre à cent têtes, qui se nomme l'impérialisme, cette volonté d'orgueil et de domination, qui veut tout absorber, ou soumettre, ou briser, qui ne tolère point de grandeur libre, hors d'elle. Le plus dangereux pour nous, hommes de l'Occident, celui dont la menace levée sur la tête de l'Europe l'a forcée à s'unir en armes contre lui, est cet impérialisme prussien, qui est l'expression d'une caste militaire et féodale, fléau non pas seulement pour le reste du monde, mais pour l'Allemagne même dont il a savamment empoisonné la pensée. C'est lui qu'il faut détruire d'abord. Mais il n'est pas le seul. Le tsarisme aura son tour. Chaque peuple a, plus ou moins, son impérialisme; quelle qu'en soit la forme, militaire, financier, féodal, républicain, social, intellectuel, il est la pieuvre qui suce le meilleur sang de l'Europe. Contre lui, reprenons, hommes libres de tous les pays, dès que la guerre sera finie, la devise de Voltaire! »

(ibid.)

11. Gandhi (1869-1948)

Là où il n'y a le choix qu'entre lâcheté et violence, je conseillerai violence [...]. Je cultive le courage tranquille de mourir sans tuer. Mais qui n'a pas ce courage, je désire qu'il cultive l'art de tuer et d'être tué, plutôt que de fuir honteusement le danger. Car celui qui fuit commet une violence mentale ; il fuit parce qu'il n'a pas le courage d'être tué en tuant [...]. Je risquerais mille fois la violence, plutôt que l'émascation de toute une race [...]. Mais je sais que la non-violence est infiniment supérieure à la violence, que le pardon est plus viril que le châtement. [...] La force n'est pas dans les moyens physiques, elle réside dans une volonté indomptable... Non-violence n'est pas soumission bénévole au malfaisant. Non-violence oppose toute la force de l'âme à la volonté du tyran. Un seul homme peut ainsi défier un empire et provoquer sa chute. [...] L'esprit dort dans la brute. La dignité de l'homme veut une loi plus haute : la force de l'esprit.

Déclarations et écrits de 1920 et 1921 réunis par Romain Rolland in Mahatma Gandhi, 1924, Stock, 1929, p.54-55

12. Karl Jaspers (1883-1969)

« Nous souhaitons tous la paix, la paix extérieure, celle qui consiste en l'absence de guerre ; nous espérons tous que l'arsenal de la guerre totale ne servira plus jamais, et que la mort sous un bombardement atomique nous sera épargnée.

Cette paix n'est possible que si elle s'étend à la planète tout entière. [...] La politique de la paix ne peut être qu'une politique mondiale. Et cette politique mondiale ne pourra être couronnée de succès que si certaines conditions sont remplies, tout d'abord par chaque individu, puis par chaque nation à l'intérieur de ses frontières. Dans la mesure où nous y parviendrons, nous pouvons espérer que les autres iront à notre rencontre. Jamais nous n'obtiendrons la paix gratuitement, par de simples opérations politiques [...] La seule chose qui importe, c'est que les pays occidentaux se hâtent de constituer une confédération ; car tous, grands ou petits, sont petits s'ils restent isolés. »

« Vérité, paix et liberté » Jaspers, discours prononcé lors de la réception du « Prix de la Paix » de la Société des Libraires Allemands en 1958. in Essais philosophiques, Payot 1970 p.44 à 61

13. Jacques Derrida (1930-2004)

« Si on juge avec Kant, que tout commence dans la nature par la guerre, alors il s'ensuit au moins deux conséquences : 1. La paix n'est plus un phénomène naturel, symétrique et simplement opposable à la guerre : la paix est un phénomène d'un autre ordre, de nature non naturelle mais institutionnelle (donc politico-juridique). 2. La paix n'est pas simplement la cessation des hostilités, l'abstention de faire la guerre ou l'armistice ; elle doit être instituée comme paix perpétuelle, comme promesse de paix éternelle. L'éternité alors n'est ni une utopie, ni un mot creux, ni même un prédicat extérieur ou supplémentaire que l'on pourrait ajouter à ce concept de paix. Celui-ci implique en lui-même, analytiquement, dans sa propre nécessité, que la paix soit éternelle. La pensée de

l'éternité est indestructible dans le concept même de paix [...] On connaît l'argument kantien : si je faisais la paix dans l'arrière-pensée de rouvrir les hostilités, de reprendre la guerre, ou de ne consentir qu'à un armistice, si même je pensais que, bon gré mal gré, je devrais me laisser gagner un jour par l'hypothèse d'une autre guerre, ce ne serait pas une paix. Alors, il n'y a peut-être jamais de paix, dira-t-on, mais si paix il y avait, elle devrait être éternelle et, en tant que paix instituée, paix juridico-politique, non naturelle. »

Adieu à Emmanuel Lévinas, chap.V, Galilée, 1997

14 . Michael Walzer (né en 1935)

Le rêve d'une guerre qui mettrait fin à la guerre, le mythe de l'ultime bataille, la vision du lion couché auprès de l'agneau, voilà qui évoque une ère où la paix règnerait pour toujours, une ère lointaine surgie d'une brisure du temps, inconnue, délivrée du choc des armes et des massacres systématiques. Une ère qui ne viendra pas, nous a-t-on dit, tant que les forces du mal n'auront pas été définitivement vaincues et tant que l'humanité n'aura pas été affranchie à jamais du désir de conquête et de domination. Dans nos mythes et dans nos visions, la fin de la guerre est aussi la fin de l'histoire des hommes. Et nous, qui sommes pris au piège à l'intérieur de cette histoire, qui n'y voyons pas de fin, nous n'avons d'autre choix que de continuer à nous battre, pour défendre les valeurs pour lesquelles nous nous sommes engagés, à moins que – ou jusqu'à ce que – d'autres moyens de défense soient découverts. La seule alternative est la défense non-violente, « la guerre sans armes », comme ses partisans l'ont appelée, qui cherche à accorder nos rêves avec la réalité. Ils soutiennent que nous pouvons protéger les valeurs de la vie et de la liberté collectives sans nous battre et sans tuer [...] <Mais> la non-violence est soit une forme déguisée de reddition, soit le plus petit moyen de protéger les valeurs communes après une défaite militaire. Je ne veux pas sous-estimer l'importance de ce moyen.

Guerres justes et injustes, p.437-442 Belin 1999

BIBLIOGRAPHIE

- R. ARON *Guerre et Paix entre les nations*, Calmann-Lévy 1984
- R. ARON *Penser la guerre, Clausewitz*, 2 vol. Paris, Gallimard, 1976
- R. CAILLOIS *Bellone ou la pente de la guerre*, La renaissance du livre, Bruxelles 1963
- J. CHANTEUR *De la guerre à la paix*, Paris PUF 1989
- G. FESSARD *Pax nostra*, Grasset, Paris 1936
- GOYARD-FABRE S. *La Construction de la paix*, Vrin, Paris 1994
- A. PHILONENKO *Essais sur la philosophie de la guerre*, Paris, Vrin, 1988
- G. MARCEL *Paix sur la terre. Deux discours. Une tragédie*, Aubier 1965
- SCHELER M. *L'Idée de paix et le pacifisme*, trad. de R. Tandonnet, éd. Aubier 1953
- P. SOULEZ *Les philosophes et la guerre de 14*, Presses universitaires de Vincennes, 1988
- ZORGBIDE C. *La Paix*, PUF 1984
- La guerre*, Cahiers de philosophie politique et juridique n°10, Centre de publications de l'Université de Caen.
- Colloque 1985 *Le pacifisme dans les lettres françaises de la belle époque aux années 30*, Centre Charles Péguy, Ville d'Orléans
- HABERMAS J. *La paix perpétuelle. Le bicentenaire d'une idée kantienne*, Cerf 1996
- MICHAEL HOWARD, *L'invention de la paix et le retour de la guerre*, Buchet Chastel, 2004
- MARLE M. *Pacifisme et internationalisme*, Paris, A. Colin U, 1966
- G. MARCEL *Paix sur la terre. Deux discours. Une tragédie*, Aubier 1965
- CLAIRE GANTET, *Guerre, paix et construction des Etats 1678-1714*, Points Seuil, 2003
- MAX SCHELER *L'Idée de paix et le pacifisme*, trad. de R. Tandonnet, éd. Aubier 1953
- ZORGBIDE C. *La Paix*, PUF 1984
- GEORGES DUHAMEL *Civilisation*, 1918
- CHRISTOPHER CLARK, *Les Somnambules, été 1914 : comment l'Europe a marché vers la guerre*, Flammarion 2012
- REMY DE GOURMONT, *Le joujou patriotisme*, éd. J.J. Pauvert, 1967